

En insérant le talon dans l'urne du concours, vous acceptez les conditions de participation suivantes :

Organisatrice du concours : société coopérative Migros Aar

Droit de participation : sont autorisées à participer toutes les personnes domiciliées en Suisse et âgées de 18 ans révolus. La participation des collaborateurs du centre commercial « Centre Brügg », des partenaires concernés ainsi que de l'agence publicitaire compétente, de l'organisateur du concours ainsi que des associations de jeux-concours, des services automatisés et des autres participants à titre professionnel/commercial est exclue.

Déroulement du concours : en remplissant le formulaire de concours d'ici le 9 novembre 2024, vous prenez part au concours. Les gagnants seront désignés par tirage au sort parmi tous les participants une fois le concours terminé. Les gagnants seront avisés par écrit.

Participation gratuite : la participation au concours n'est liée à aucune obligation d'achat.

Prix : 5x une carte cadeau du Centre Brügg d'une valeur de CHF 100.-.

Les prix qui ne sont pas réclamés par les gagnants dans le centre commercial « Centre Brügg » dans les six mois au plus tard après avoir fait l'objet d'un avis perdent leur validité et ne seront pas remplacés. Les prix ne peuvent pas être versés en espèces.

Publication de l'identité des gagnants : l'organisatrice du concours attire votre attention et vous prenez note que si vous gagnez, votre prénom et la première lettre de votre nom seront publiés p. ex. en ligne et/ou sur Facebook.

Autres dispositions :

Tout recours juridique est exclu. Aucune correspondance ne sera échangée au sujet du concours (sauf avec les gagnants).

La revente de billets, codes de participation, carnets de coupons, etc. est interdite. L'organisatrice du concours se réserve le droit d'invalider les billets, codes de participation, carnets de coupons, etc. en question.

Chaque personne ne peut participer qu'une seule fois au concours et doit fournir des données personnelles correctes. L'organisatrice du concours a le droit d'exclure les participants utilisant un pseudonyme ou une fausse identité ainsi que ceux ayant participé plusieurs fois au concours.

L'organisatrice du concours se réserve par ailleurs le droit d'exclure des participants en cas de soupçon ou de constatation d'abus et/ou de violation des présentes conditions de participation ou pour tout autre motif important. Elle est en outre en droit d'adapter en tout temps les modalités du concours et de le suspendre, de l'annuler ou d'y mettre prématurément fin pour des raisons importantes.

Nous vous prions de prendre note que les prix d'une valeur supérieure à CHF 1000.- sont le cas échéant soumis à l'impôt anticipé et que l'organisatrice du concours, en cas d'assujettissement fiscal et en fonction de la nature du prix, soit annoncera les prix et les gagnants à l'Administration fédérale des contributions, soit retiendra l'impôt anticipé de 35 % pour le verser à l'Administration fédérale des contributions. L'organisatrice du concours est en droit de différer la remise des prix jusqu'à ce que le gagnant lui remette l'attestation de domicile actuelle réclamée ou les éventuels autres documents fiscaux nécessaires. Pas de paiement en espèce. Le montant maximum par carte cadeau est de CHF 500.-. Le montant maximum par client est de CHF 3'000.-.

Le traitement des données personnelles se fait conformément à la déclaration de protection des données de l'organisatrice du concours, qui est disponible sur Protection des données / CG www.centre-bruegg.ch/fr/datenschutz

Le for est au siège de l'organisatrice du concours. Le droit suisse est applicable.